G 3/10

REPONSES AUX OBSERVATIONS DE M. DANIEL GERARDIN

Étude d'impact p. 68 : Chute d'eau de la Murette -> Inconnue à Pralognan.

La chute de « La Murette » correspond à un "copier-coller" inopportun (4 occurrences). Il faut lire chute de La Glière ».

Étude d'impact p 82 : Abandon du captage du Creuset : observation : ce captage existe toujours et n'est pas abandonné.

Sauf erreur, le texte de l'étude d'impact est le suivant (page 69/217) : « *La Commune a pour projet d'abandonner ces ressources.* » Il s'agit donc « d'un projet » et non pas d'un « abandon » effectif.

Étude d'impact p.112 : Il existe une réserve naturelle biologique domaniale du petit Mont Blanc.

C'est exact, il s'agit d'un oubli.

La réserve biologique dirigée du « Petit Mont Blanc » se situe environ 3,5 Km au sud-sud-ouest de la centrale des « Fontanettes » (voir extrait cartographique ci-dessous). On peut également signaler la présence de la réserve biologique dirigée de « la Dent du Villard », située à environ 4,4 Km à l'oues-nord-ouest de la même centrale.

Toutes deux sont hors influence – directe ou indirecte - de l'aménagement.

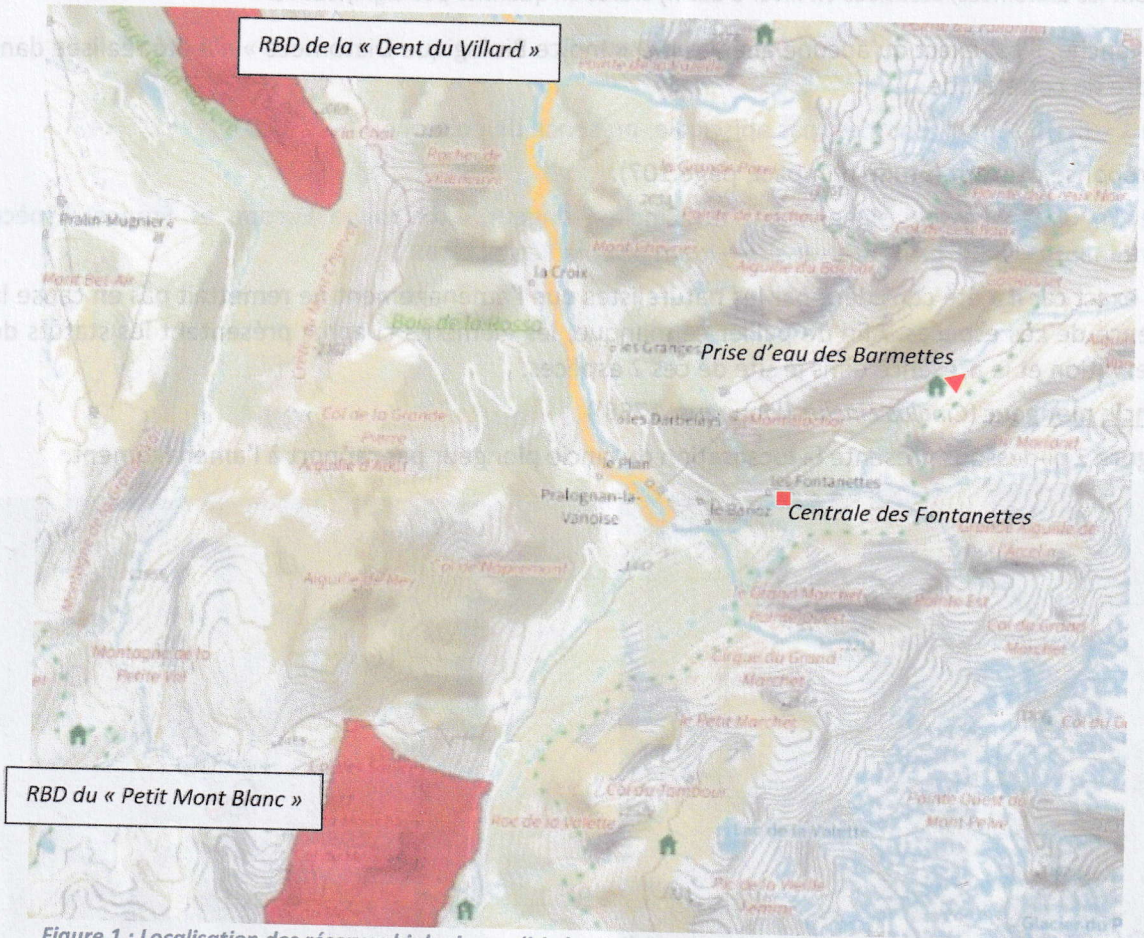

Figure 1 : Localisation des réserves biologiques dirigées du « Petit Mont Blanc » et de la « Dent du Villard »